

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

SÉNÉGAL

Macky Sall : le changement dans la continuité

La cristallisation du débat politique autour du passage en force du président sortant, imposant sa candidature illégitime, a eu pour effet d'occulter tout débat de fond sur les questions économiques, sociales et de gouvernance.



Dans ce contexte, les Sénégalais-es auront à choisir, au deuxième tour de l'élection présidentielle, entre Wade et son ancien Premier ministre et héritier politique déchu, Macky Sall. Une «proximité» qui inquiète les électeurs.

Lire page 4 et 5

Eux, c'est eux.

Une fois encore, l'actualité franc-africaine révèle l'état de délabrement de la République française, confisquée par une partitocratie cynique, dont les oppositions superficielles recouvrent une profonde communauté d'intérêts : à l'aube d'une campagne électorale qui s'annonce animée, deux *leaders* des deux partis qui gèrent la France depuis trente ans ont rendu hommage à deux dictateurs d'Afrique francophone. Sarkozy, chef de l'État, mais surtout de l'UMP, a reçu Sassou Nguesso, le despote congolais, le 8 février à l'Élysée, ce qui lui a valu les critiques du PS.

Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇA-FRIQUE

→ P. 3 EDITO Eux, c'est eux.

→ P. 4 & 5 SÉNÉGAL Macky Sall, le changement dans la continuité
Les Sénégalais-es auront à choisir, au deuxième tour de l'élection présidentielle, entre Wade et son ancien Premier ministre et héritier politique déchu, Macky Sall.

→ P. 6 & 7 FRANCE RWANDA Un négationnisme d'Etat

Depuis 1994, les plus hautes autorités de l'Etat dissimulent aux citoyens le soutien indéfectible accordé par la France à ceux qui ont préparé puis commis le génocide des Tutsi. Pour cela, il est impératif que le FPR apparaisse comme « l'instigateur global » de la tragédie rwandaise, selon l'expression d'Hubert Védrine. Le rapport d'expertise sur l'attentat du 6 avril remis aux juges Trévidic et Poux, qui disculpe en pratique le FPR, doit donc à tout prix être mis en doute.

→ P. 8 FRANCE RWANDA Quelle justice pour les présumés génocidaires ?

Le dossier d'extradition de Hyacinthe Rafiki Nsengiyumva, ancien ministre des Transports dans le gouvernement génocidaire rwandais en 1994 a été égaré en novembre dernier par la Cour d'appel de Paris ! Résultat : pas de dossier, plus d'affaire.

→ P. 9 ON ÉCRIT À BILLETS D'AFRIQUE

→ P. 10 & 11 GABON Bongo, un gangster protégé !

Le pouvoir gabonais particulièrement répressif et dictatorial mériterait une attention toute particulière dans l'actualité internationale.

→ P. 9 LIRE Tunis connection, le who's who des relations tunisiennes sous Ben Ali.

Guéant, Klarsfeld et Juppé, le trio gagnant

Le prix du Colon de l'année et le prix de la Françafrique 2011 ont été rendus publics lors du Salon anticolonial le 25 février à Belleville. Dans la catégorie du Colon de l'année, le prix ne pouvait échapper au ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, « *multirécidiviste du racisme* ». Le prix du public avec mention « *jeune espoir* » a été attribué à Arno Klarsfeld, qui préside l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour ses propos lourdement racistes et xénophobes.

Dans la catégorie Françafrique, le prix des internautes a été attribué à Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, fier de l'interventionnisme militaire français en Afrique en 2011 (Côte d'Ivoire, Libye, ...). Sa participation au gouvernement qui a soutenu le régime génocidaire au Rwanda en 1994 a aussi été déterminante dans l'obtention de ce trophée. Deux autres piliers de la Françafrique ont remporté le prix du public : d'abord BNP - Paribas, l'une de banques européennes les mieux implantées dans les paradis fiscaux. Ensuite, la Force Licorne pour son aide décisive aux forces rebelles qui ont installé Alassane Ouattara au pouvoir.

Juppé, un diplomate boute-feu

Pour un ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé n'est guère diplomate. Il n'a eu qu'à ouvrir la bouche le 26 février au Mali pour se mettre à dos la presse et la rue maliennes. Avec la suffisance qu'on lui connaît, il est venu à Bamako dicter au gouvernement malien la voie à suivre dans le conflit armé en cours contre la rébellion touarègue. S'il avait voulu renforcer cette rébellion, il n'aurait pas fait mieux que de proclamer la nécessité pour les Maliens de négocier avec elle. Il avait déjà, le 6 février, devant le Sénat français, annoncé les « *victoires* » remportées par cette rébellion, en fait les massacres de soldats maliens prisonniers auxquels elle s'est livrée, provoquant déjà la colère des Maliens. Ce qui apparaît dans ces fausses maladresses, c'est la faveur dont jouit la rébellion touarègue auprès des Français, moins par le fait qu'elle s'est renforcée d'anciens combattants pro-Kadhafi que par celui qu'elle est une épine dans le pied du Mali. Le pouvoir français ne pardonne pas au Mali d'avoir refusé la présence de l'armée française sur son sol dans la mobilisation contre AQMI, après avoir

refusé obstinément de ratifier les accords de réadmission des immigrés expulsés par la France. Cela fait vraiment trop d'offenses de la part d'Africains qui devraient se montrer plus dociles.

Juppé n'en est pas encore à proposer aux rebelles les ministères de la Défense et de l'Intérieur, comme à Marcoussis, mais il a martelé qu'il n'y avait pas de solution dans la force pour préserver l'unité du Mali. Bel axiome, qu'on a superbement ignoré dans le traitement des crises ivoirienne et libyenne. Dans ces cas-là laisser des pays jonchés de morts et divisés par la haine n'était pas trop grave au regard du résultat à obtenir.

Les Maliens ne sauraient trop se méfier des conseils de Juppé, qui sont de nature, en interférant dans leurs divisions, à les envenimer et les rendre insolubles. Le fait que Juppé soit allé la veille chez Compaoré, dont il a souligné la parfaite entente avec la France, parler de la situation au Mali, ne doit pas être de nature à les rassurer.

Les chiffres en toc de la Banque mondiale

Le nombre d'Africains vivant dans une extrême pauvreté a paraît-il atteint son pic en 2005 et a reculé ensuite, selon des chiffres publiés par la Banque mondiale. L'institution estime qu'en Afrique subsaharienne, 395 millions de personnes vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour en 2005. Ce chiffre était tombé à 386 millions en 2008. Dans cette région, « *pour la première fois depuis 1981, moins de la moitié de la population vivait sous le seuil de 1,25 dollars par jour* » : 47%, contre 52% en 2005. C'est sûr, l'avenir est rose ! Car si l'on relève le seuil à 2 dollars par jour, c'est 69% de la population d'Afrique subsaharienne qui vit dans la pauvreté, soit 562 millions d'habitants, moins qu'en Asie du Sud (70%). Mais avec trois dollars par jour, est-on sorti d'affaire ? Peut-être qu'avec quatre dollars....

La Banque mondiale est toutefois optimiste avec une tendance baissière qui se poursuit. Plus sérieusement, on peut mettre en doute ces statistiques quand on sait que la Banque mondiale s'est simplement appuyée sur 850 sondages auprès des ménages de 130 pays en développement.

Vive l'immigration !

Martin Wolf, commentateur économique en chef du *Financial Times* : « *Les contrôles migratoires provoquent une distorsion économique majeure dans le monde : la disparité de la rémunération du travail* », « *personne ne semble*

30 milliards de dollars

C'est le chiffre astronomique que dépendent chaque année les vingt-cinq pays les plus riches pour endiguer les migrations.

La moitié de toute l'aide publique au développement.

Source : agence Ecofin.

prêt à suggérer cette solution pourtant évidente : libérer les flux migratoires » Des propos utilement rappelés dans le magazine *Le Quorum* (21 décembre) qui se penche sur ces « *voix qui s'élèvent pour alerter les pays développés sur les conséquences désastreuses de leur politique de lutte contre l'émigration qui, plus que les dérives de la finance, a mené leurs économies dans une impasse. Pour un nombre croissant d'experts, si les capitaux, les marchandises et les élites peuvent circuler en toute liberté, alors les peuples doivent impérativement bénéficier des mêmes droits. Faute de quoi un déséquilibre insupportable se crée en faveur du capital contre le travail, en faveur des grandes entreprises contre les petites ou en faveur de l'agroindustrie contre les paysans.* »

La guerre menée contre les migrants coûte excessivement cher aux contribuables occidentaux. C'est une guerre, non seulement coûteuse, mais également contreproductive. Dès 2003, un rapport de l'ONU (Gevrey, 2003), étayé par des études du Bureau international du travail et du Conseil économique et social français, déclarait : « Il faut que l'émigration reprenne si l'on veut soutenir [...] le dynamisme économique, social, culturel et démographique. » On mesure là, la hauteur du débat présidentiel initié par l'UMP et l'extrême droite française.

Le coup de gueule du Parlement européen

Le Parlement européen a adopté, ce 2 février dernier, une résolution, qui a tout d'un coup de gueule : il en a assez de ces dictateurs qui « *volent leurs administrés puis déposent leurs gains dans les banques européennes. De nombreux dictateurs, sanctionnés par l'Union européenne*

(embargos, sanctions économiques, interdictions de visa...), peuvent néanmoins jouir de leurs actifs frauduleusement acquis et déposés dans les institutions du Vieux Continent. Une situation qui nuit à la crédibilité de l'UE et sape sa politique étrangère. Le Parlement a demandé la fin de cet état de fait la semaine dernière. »

La résolution est explicite. Elle exhorte le Conseil à « veiller à ce qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures lors de l'adoption de mesures restrictives ou de sanctions et que celles-ci s'appliquent quels que soient les intérêts politiques, économiques et sécuritaires » ou encore à veiller « à ce que l'aide étrangère au développement ou à d'autres fins ne serve pas, au bout du compte, à l'enrichissement des dirigeants autoritaires et de leurs proches ».

Les États membres de l'UE devraient aussi « révéler que les dirigeants de régimes frappés de sanctions possèdent des actifs sur leur territoire ainsi que la valeur approximative et la localisation de ces actifs », les identifier et les confisquer, interdire à ces derniers d'avoir des biens ou accès à des services financiers relevant de l'UE. En résumé, le Parlement européen demande la mise en place de mesures réalistes et la fin de l'hypocrisie de la diplomatie européenne en cessant tout soutien ou laxisme complice envers les dictateurs, tout en étant attentif à épargner les populations.

Qu'on se rassure, cette résolution a une simple valeur de recommandation auprès du Conseil de l'UE uniquement. Pas de quoi effrayer le gouvernement français qui a de quoi se sentir visé à bien des égards.

Le pôle génocides toujours pas opérationnel !

C'était prévisible : la création du pôle judiciaire spécialisé dans l'instruction des faits de « génocides » et « crimes de guerre » génocides annoncé en grande pompe par Michèle Alliot-Marie et Bernard Kouchner en janvier 2010 a pris du retard.

C'est même « un bureau vide » révèle le quotidien *20 minutes*. « Il est opérationnel, affirme le parquet de Paris. Deux juges d'instruction et un magistrat du parquet travaillent déjà sur les dossiers. » De fait, deux juges enquêtent depuis plusieurs années sur les crimes commis au Rwanda en 1994. Mais ils auraient dû enregistrer l'arrivée de renforts, toujours pas recrutés. Alors qu'ils devaient être quatre, les juges d'instruction ne seront même finalement plus que trois, selon *20 minutes*.

Eux, c'est eux

Suite de la page Une

Pourtant l'apparatchik socialiste Laurent Fabius, dont on dit qu'il convoite le ministère des Affaires étrangères, est allé lui-même serrer la pince à Ali Bongo, le tiroir-caisse gabonais, le 14 février à Libreville. Ce parcours n'est pas sans rappeler celui d'Alain Juppé, autre ex-gloire de la politique française, parti cautionner le fantoche camerounais Biya avant de revenir prendre la tête du Quai d'Orsay. Si tel est le parcours obligé pour les ex-meilleurs d'entre les apparatchiks ambitionnant un dernier tour de piste, on ne s'étonne plus de l'état de nos institutions : imagine-t-on un Premier ministre britannique allant se prosterner devant Idi Amin Dada ?

Ces oligarques ne manqueront pas de beaux discours pour justifier leurs génuflexions. L'apparatchik de gauche évoquera, débonnaire, la nécessité

d'accompagner ces grands enfants de tyrans sur la voie d'une démocratie, certes imparfaite, mais que l'on n'améliorera que graduellement ; l'oligarque de droite allèguera, martial, l'amour du drapeau, qui lui impose une *realpolitik* dont il lui importe peu qu'elle semble cynique aux



yeux des naïfs «droits-de-l'homnistes», pourvu qu'elle soit profitable à la France. Mais les faits sont têtus qui démentent ces belles paroles. Cinquante ans de Françafrique, loin de permettre à l'Afrique francophone de progresser sur la voie du développement, l'ont enfoncée dans l'impasse où nous la voyons se débattre. Quant à la France, le pillage de l'Afrique auquel on procède en son nom ne lui a pas évité de tomber dans l'état où nous la voyons : en pleine faillite économique et financière, bientôt sociale et surtout morale, à comparer avec les brillants résultats de l'Allemagne, qui ne se porte pas plus mal d'avoir appris à se passer de son empire, bien au contraire : quand la France imposait sa grotesque zone franc à des pays misérables entre les misérables, l'Allemagne se taillait par ses propres moyens une zone deutschmark au cœur même de l'Europe. On ne joue pas là dans la même cour.

La Françafrique ne fait pas que révéler les tares d'une oligarchie dont le cynisme arrogant peine à masquer l'incompétence absolue : elle est en elle-même une des causes de la faillite de la République française en ce qu'elle favorise – ironie de l'histoire – le développement en France des maladies qu'elle a cultivées en Afrique : corruption, anéantissement des contre-pouvoirs et toute-puissance de réseaux occultes assurant la promotion des plus nuls et le triomphe de la kleptocratie : tout cela, dont l'Afrique francophone souffre depuis cinquante ans, c'est la France qui en pâtit aujourd'hui. Les Français prennent peu à peu conscience qu'en Françafrique comme en France, cette oligarchie est au service d'intérêts particuliers, et non du peuple qu'elle prétend représenter. Il n'est pas loin le temps où, à cette oligarchie gâteuse, les citoyens adresseront les mots par lesquels Laurent Fabius avait, dans l'insolence de sa jeunesse, qualifié l'accueil par Mitterrand d'un dictateur polonais – «lui c'est lui, et moi, c'est moi» – : eux c'est eux, et nous, c'est nous.

Odile Tobner

Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs

bda@survie.org

SÉNÉGAL

Macky Sall : le changement dans la

Le 1^{er} tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 26 février dans un calme que l'agitation de la campagne électorale ne laissait pas présager. La cristallisation du débat politique autour du passage en force du président sortant, imposant sa candidature illégitime, a eu pour effet d'occulter tout débat de fond sur les questions économiques, sociales et de gouvernance. Dans ce contexte, les Sénégalais-es auront à choisir, au deuxième tour, entre Wade et son ancien Premier ministre et héritier politique déchu, Macky Sall.

Aux bons souvenirs de Ruffin

Jean-Christophe Ruffin, ancien ambassadeur de France au Sénégal, débarqué à la demande d'Abdoulaye Wade, a confié dans Jeune Afrique (24 février) que si Wade a eu le courage de forcer un troisième mandat c'est parce qu'il a eu le soutien de Nicolas Sarkozy.

Selon Ruffin, lorsque le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, a demandé à Wade de céder la place à la nouvelle génération, il a été très vite recadré. D'où «*le discret rétropédalage*» du ministre montrant qu'il n'était pas suivi par le chef de l'Etat sur la ligne. Il confie également que Wade a été bien rassuré par le soutien de la France : «*Wade ne se permettrait pas une épreuve de force avec son peuple s'il ne se savait pas soutenu par la France. Quand Juppé le critique, il ne se prive pas de lui rappeler avec arrogance que les décisions ne se prennent pas à son niveau*». La vengeance est un plat qui se mange froid...

Au pouvoir depuis douze ans et deux mandats, Abdoulaye Wade l'annonçait à qui voulait l'entendre : il serait candidat à sa propre succession, quoi qu'en disent ses détracteurs et il gagnerait au premier tour. S'il a échoué à se faire réélire dès le 26 février, le président sortant a bel et bien participé à une compétition dont les textes, le bon sens et le peuple l'excluaient pourtant. Ignorant les appels à retirer une candidature qu'il déclarait lui-même anticonstitutionnelle en 2007, qualifiant de simple «*brise*» les manifestations populaires contre sa candidature, pourtant réprimées dans le sang², se réfugiant derrière la validation légale de sa candidature par un Conseil constitutionnel aux ordres³, Wade a tenu et le peuple sénégalais s'est finalement résigné à aller voter.

Si des lacunes dans la distribution des cartes d'électeurs, des tentatives d'intimidation, des «*achats de conscience*» et quelques incidents le jour du vote sont à déplorer, le scrutin s'est déroulé dans une relative transparence due en partie à la vigilance de citoyens et journalistes qui ont retransmis les résultats partiels par la radio et internet, empêchant ainsi toute fraude de grande ampleur.

Avec un score inférieur à 35% et un deuxième tour qui se profile avec un probable front de l'opposition contre lui, Wade a échoué. Et en réalité, ce résultat, s'il est confirmé au second tour, ce qui est loin d'être acquis, vient sanctionner une longue tentative de conservation du pouvoir au sein d'un clan quasi-familial qui a fini par lasser les Sénégalais-es.

Une stratégie de confiscation du pouvoir

Il faut en effet revenir quelques années en arrière pour comprendre la logique qui a conduit à la situation actuelle. Wade ayant accédé au pouvoir à un âge avancé après plusieurs années d'opposition, la question de sa succession s'est rapidement posée. Tour à tour présentés comme des dauphins potentiels, Idrissa Seck et Macky Sall, tous deux anciens Premiers ministres, ont été écartés du pouvoir et du Parti démocratique sénégalais (PDS). Petit à petit, Abdoulaye Wade a fait le vide autour de lui tout en confiant à son fils Karim des responsabilités politiques et économiques démesurées⁴, alimentant ainsi la crainte d'une dévolution monarchique du pouvoir. Wade a toujours nié ce scénario, criant au fantasme, mais dans le même temps il n'a cessé de mettre en avant son fils, vantant

ses «*diplômes rares*» ou la «*qualité de son travail*».

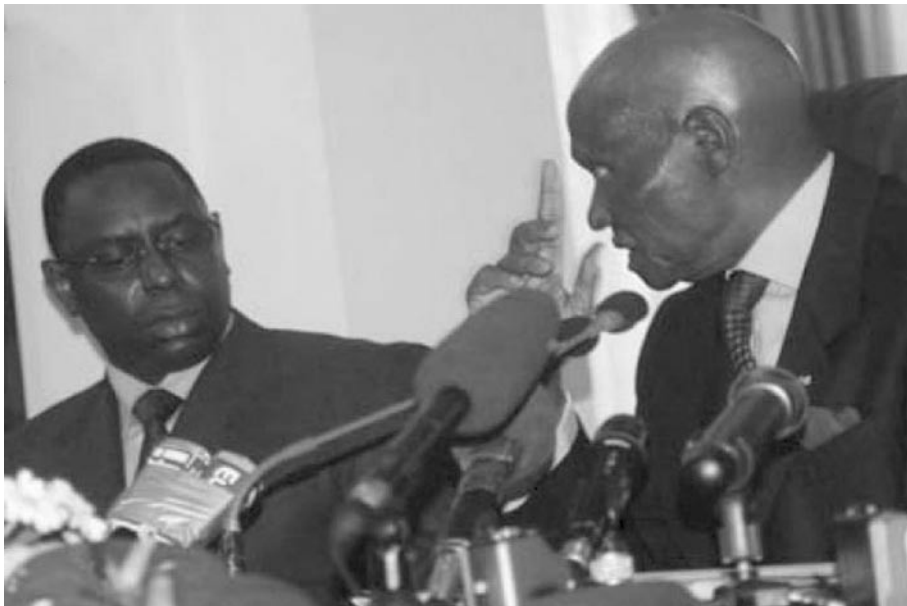
Mais, la défaite de Karim Wade aux élections municipales de 2009, à Dakar, a montré que, réelle ou supposée, toute volonté de transmission du pouvoir de père en fils se heurterait à la résistance populaire. Wade s'est donc retrouvé, à moins de 3 ans de l'élection présidentielle, sans successeur crédible au sein de son camp. Ses projets de développement des infrastructures (aéroport international de Diass, autoroute à péage, etc), à la base de sa communication politique, tardaient alors à porter leurs fruits. De plus, l'opposition venait de conclure les Assises nationales qui ont rassemblé pendant près de un an de nombreux acteurs de la vie publique sénégalaise et ont permis de dresser un état des lieux du pays. Cette opposition, qui continuait de s'organiser au sein du «*Front Siggil Senegaal*» et s'est retrouvée renforcée par les victoires obtenues lors des élections locales de 2009, représentait alors un danger pour le PDS. Danger accentué par l'accumulation des scandales de corruption⁵ et la situation sociale explosive du fait d'un taux de chômage élevé, d'un conflit en Casamance toujours tendu, d'une grogne liée aux délestages récurrents et à une série d'inondations mal gérées par le pouvoir.

C'est alors que Wade, capitaine esseulé d'un PDS affaibli, décide, dès septembre 2009, de se présenter à nouveau à l'élection présidentielle, en parfaite continuité avec

Le Sénégal, nouveau

Grâce au travail de quelques journalistes et hackers qui se sont fait un devoir de traquer les agissements de Bull/Amesys, on en sait chaque jour un peu plus sur cette entreprise spécialisée dans la vente de systèmes de surveillance des communications. Ainsi le site *reflets.info* puis *Owni* avaient révélé la vente à la Libye de Kadhafi de ces systèmes d'interception à grande échelle. Le tout avec un parfum de mélange des genres, puisque, d'après *le Canard Enchaîné*, des militaires français avaient formé les Libyens à l'utilisation de ces systèmes, tandis que la directrice de la communication d'Amesys depuis janvier 2011 n'est autre que la fille du ministre de la Défense, Gérard Longuet. Depuis, toujours grâce aux mêmes sources, on sait que de tels systèmes ont été vendus par l'entreprise française au Qatar (projet Finger), au Maroc (projet Pop Corn) et au

continuité



Macky Sall qui avait été le directeur de campagne de Wade en 2007 : « J'ai fait son école comme il le dit donc je connais bien les recettes »

sa logique jusqu'au-boutiste de confiscation du pouvoir. C'est cette même logique qui a conduit, le 23 juin 2011, à la grossière tentative de modification de la loi électorale qui instaurait l'élection simultanée du président et du vice-président et permettait de déclarer vainqueur le « ticket présidentiel » ayant eu plus de 25% des suffrages et arrivé en tête au premier tour. Sans la mobilisation historique contre cette réforme qui a, de ce fait, été abandonnée, Abdoulaye Wade aurait été élu dès le

26 février dernier, avec son score de 35%. On peut considérer que c'est à cette date que le divorce a été définitivement consommé entre Wade et son peuple. Sur le plan international, la France et les Etats-Unis ont peu à peu pris leurs distances vis-à-vis d'un régime soutenu sans réserve⁶ jusque là, malgré les dérives.

Un scrutin biaisé, une démocratie confisquée à reconquérir

C'est dans ce contexte que l'élection présidentielle s'est déroulée : un scrutin biaisé par l'obstination d'un homme et d'un clan, une résistance populaire déterminée mais aux moyens limités et, au final, un nécessaire débat démocratique confisqué. Cette échéance électorale était l'occasion de lancer une rénovation en profondeur de l'Etat sénégalais, de changer les pratiques de gouvernance et donner une plus grande importance à l'expression populaire. Ceci, la classe politique dans son ensemble, au-delà de Wade, a échoué à le faire. L'opposition, encore une fois divisée, a échoué à lier le combat qu'elle a mené contre la candidature de Wade, c'est-à-dire pour le respect de l'état de droit, aux aspirations sociales du peuple. Passée à côté des enjeux véritables de cette élection, incapable de proposer une réelle différence de nature avec le PDS, l'opposition ne peut pas s'étonner de voir arriver deuxième un Macky Sall

qui partage le bilan du président sortant pour avoir été au pouvoir pendant 8 ans. Pour avoir cautionné la quasi-totalité des forfaitures de Wade, y compris la loi Ezzan⁷, et récupéré plusieurs cadres du PDS⁸, Sall n'offre aucune garantie de rupture autre que générationnelle. En matière de relations francoafricaines, il est également bien entouré, ayant noué des liens avec la famille Bongo et Blaise Compaoré ; là encore, il faut avoir un certain optimisme pour s'attendre à un quelconque bouleversement des pratiques. C'est finalement Sall lui-même qui illustre le mieux le potentiel de continuité en déclarant : « J'ai fait son école comme il le dit donc je connais bien les recettes »⁹. Finalement, l'espoir du pays est peut-être plutôt à chercher du côté des sentinelles citoyennes comme le mouvement *Y en a marre* qui ont indéniablement contribué à éveiller les consciences et dont on peut attendre une certaine vigilance, quelque soit le vainqueur final de cette élection.

Ababacar Gaye

1- Lors d'une conférence de presse, le 1er mars 2007

2- Les manifestations qui ont éclaté dès le 27 janvier un peu partout au Sénégal, ont été réprimées par les forces de l'ordre, faisant au total une dizaine de victimes et de nombreux blessés.

3- Le 9 février 2012, Wade a affirmé avoir fait arrêter les poursuites contre Idrissa Seck dans l'affaire dite des chantiers de Thiès, dont l'instruction était alors confiée à l'actuel président du Conseil constitutionnel.

4- Des Industries chimiques du Sénégal à Sénégal Airlines, en passant par la Senelec, Karim Wade a touché de près ou de loin à la quasi-totalité des secteurs d'activité du pays. Il a également géré l'Agence nationale de l'organisation de la conférence islamique (ANOCI), dans des conditions opaques dénoncées par l'Autorité de régulation des marchés publics et Abdou Latif Coulibaly dans le livre *Contes et mécomptes* de l'Anoci.

5- Entre autres, la tentative de corruption de M. Segura (représentant du FMI sur le départ), la gestion des fonds taïwanais ou encore l'affaire des 20 milliards de Sudatel.

6- La corruption patente qui règne au Sénégal et les alertes de l'ex-ambassadeur Jean-Christophe Rufin n'ont pas empêché un soutien financier (*Le Canard Enchaîné* du 24 décembre 2008) et diplomatique de la France. Et côté américain, malgré une bonne connaissance de la situation du pays, comme en témoignent les câbles WikiLeaks, l'aide du Millenium Challenge Account a été maintenue.

7- La loi Ezzan d'amnistie des crimes politiques commis entre 1993 et 2004 en rapport avec les élections est taillée sur mesure pour libérer les assassins de M. Babacar Sèye. Wade a toujours été soupçonné d'être le commanditaire de ce meurtre en 1993.

8- Il a encore récemment essayé de débaucher Abdoulaye Baldé, coresponsable avec Karim Wade de la gestion de l'ANOCI

9- Conférence de presse du 29 février 2012

client d'Amesys ?

Gabon (projet Croco). Amesys semble en pleine expansion, nullement dérangée par les révélations qui s'accumulent: *reflets.info* (21 février) laisse entendre que c'est désormais au Sénégal que la société s'implanterait prochainement.

Si le projet se confirme, il s'agira de s'interroger sur la signification de ce sponsoring de plus de 120 000 euros fourni par Amesys au très controversé Festival mondial des arts nègres. Le somptueux festival, dirigé par un ministre et la propre fille d'Abdoulaye Wade, a été doté de 74 millions d'euros de budget, s'est révélé être un gouffre pour les finances de l'État, alors que de très nombreux fournisseurs se plaignent de ne pas avoir été payés. Le contrat, permettant un flicage généralisé de la population du Sénégal, serait-il aussi un retour d'ascenseur ?

Un négationnisme d'Etat

Depuis 1994, les plus hautes autorités de l'Etat dissimulent aux citoyens le soutien indéfectible accordé par la France à ceux qui ont préparé puis commis le génocide des Tutsi. Pour cela, il est impératif que le FPR apparaisse comme « l'instigateur global » de la tragédie rwandaise, selon l'expression d'Hubert Védrine. Le rapport d'expertise sur l'attentat du 6 avril remis aux juges Trévidic et Poux, qui disculpe en pratique le FPR, doit donc à tout prix être mis en doute (*Billets* n°210, février 2012).

Depuis dix-huit ans, les filets de la désinformation sont inlassablement tissés par des responsables politiques, des officiers, des journalistes et des intellectuels, le plus souvent les mêmes. Ils ne cessent d'abreuver l'opinion publique de leurs « arguments » : le premier est que pour accéder au pouvoir au Rwanda, le FPR aurait commis l'attentat du 6 avril 1994 et provoqué ainsi le génocide des Tutsi. Le second est que ce génocide se serait doublé d'un génocide des Hutu, commis par le FPR au Rwanda, puis au Zaïre/RDC. Enfin, le troisième est que la France aurait essayé en vain une politique de conciliation entre les différentes factions afin d'encourager le Rwanda sur la voie de la démocratie. Une fois le génocide déclenché, elle serait intervenue, seule, pour y mettre fin en lançant l'opération Turquoise.

En résumé, Paul Kagame serait responsable du génocide des siens et coupable d'un génocide des Hutu. Quant à la France, elle n'aurait rien à se reprocher, bien au contraire, car l'opération Turquoise aurait mis un terme au génocide... Le fait que de tels propos puissent être tenus aujourd'hui sans susciter immédiatement des réactions scandalisées ou ironiques montre le degré de succès de la manipulation opérée depuis 1994.

Derrière la fixation sur l'attentat, la réfutation de la planification du génocide

Si les défenseurs de la politique française au Rwanda ne peuvent accepter l'idée que l'attentat du 6 avril 1994 a été commis par d'autres que le FPR, c'est que leur explication du génocide repose implicitement sur l'idée que l'extermination des Tutsi a été causée par la colère spontanée de la population hutu à l'annonce de la mort du président Habyarimana. Cela permet d'abord de faire porter la responsabilité du génocide au FPR qui l'aurait « déclenché » par sa volonté d'arriver au pouvoir par tous les moyens. En assassinant le président, le FPR aurait déchaîné la fureur meurtrière du « peuple majoritaire » contre les Tutsi. On accuse donc les victimes d'être les bourreaux.

Cela donne, sous la plume de Stephen Smith : « L'expertise [remise aux juges Trévidic et Poux] [...] ne nous apprend pas qui a déclenché l'extermination des Tutsi » (*Libération*, 23 janvier 2012). On se frotte les yeux. On sait qui a commis le génocide : les militaires extrémistes autour de Bagosora, les milices Interahamwe, le Gouvernement intérimaire rwandais, ses préfets, ses bourgmestres, ses gendarmes, ses policiers communaux, et par une partie de la population hutu embrigadée de gré ou de force par les autorités. Stephen Smith ne va pas jusqu'à prétendre que le FPR a tué les Tutsi. Il ne peut pas l'écrire de but en blanc. Alors il le suggère, en nous faisant croire que sans l'assassinat d'Habyarimana, par le FPR selon Smith, le génocide n'aurait pas eu lieu. Or, c'est faux : tout était prêt pour l'extermination des Tutsi. Il ne manquait qu'un prétexte.

Mais l'essentiel n'est pas là. Accuser le FPR d'avoir abattu l'avion d'Habyarimana et déclenché ainsi un « génocide spontané » permet surtout d'exonérer les dirigeants français de la connaissance du projet génocidaire. Du coup, l'accusation portée contre eux d'avoir soutenu, en connaissance de cause, un régime qui préparait l'extermination des Tutsi tomberait d'elle-même. Le besoin de se disculper est tel que l'historien Bernard Lugan ou le général Didier Tazuin n'hésitent pas à falsifier les jugements rendus par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Celui-ci, disent-ils, n'a condamné personne pour la planification du génocide. La France n'a donc pas pu collaborer à la préparation de quelque chose qui n'a pas été organisé. Mais Bernard Lugan et Didier

Tazuin sont pour le moins mal informés : le TPIR a bel et bien condamné des accusés pour « entente en vue de commettre le génocide ». Et non des moindres, puisqu'il s'agit de l'ancien Premier ministre du GIR, Jean Kambanda, du ministre de l'Information, Eliézer Niyitegeka, et de la ministre de la Famille et de la Promotion féminine, Pauline Nyiramasuhuko. Même si Lugan et Tazuin avaient raison, cela ne signifierait pas pour autant que le génocide n'ait pas été prémédité et planifié. Le juge n'est pas l'historien, même s'il contribue à l'établissement de la vérité historique (lire sur *survie.org* l'article de Géraud de la Pradelle et Rafaëlle Maison).

Les autorités françaises savent qu'un génocide va avoir lieu

Ce qu'il s'agit de faire oublier, c'est que les autorités françaises ont connaissance du projet de génocide des Tutsi depuis octobre 1990, comme en font foi les télégrammes envoyés par l'ambassadeur Martres et l'attaché de défense, le colonel Galinié. La détermination des extrémistes hutu à mettre en œuvre leur plan est attestée par les massacres de Tutsi organisés ou couverts par le régime Habyarimana de 1990 à 1993, sortes de répétitions du génocide. Pourtant, les dirigeants français accentuent leur soutien militaire à un régime qui se serait effondré sans cela : livraisons d'armes, formation des troupes rwandaises, appui au combat (des Français commandent l'artillerie et pilotent des hélicoptères lors d'affrontements avec le FPR), prise en main des Forces armées rwandaises (FAR) par des officiers français, l'un d'entre eux, le lieutenant-colonel Maurin, devenant même conseiller du chef d'Etat-major qu'il rencontre quotidiennement.

Intégrés aux FAR dans le cadre de la formation qu'ils leur dispensaient, présents en particulier auprès des unités d'élite, on voit mal comment les militaires français auraient pu ignorer les préparatifs du génocide. Cela est d'autant plus possible que les Français forment non seulement les soldats rwandais (les effectifs des FAR sont multipliés par huit en quelques mois) mais aussi les miliciens interahamwe, fers de lance du génocide. Des militaires français ont aussi participé aux contrôles d'identité chargés d'identifier les Tutsi, y compris quand ceux-ci étaient sous leurs yeux livrés aux miliciens et tués. Au-delà de la défense de la stabilité d'un Etat allié, mise en avant pour justifier l'engagement

français, certains responsables politiques et militaires de notre pays ont poussé la connivence idéologique jusqu'à considérer le Tutsi comme l'ennemi.

La thèse du «double génocide»

Le second «argument» avancé par les défenseurs de la politique menée au Rwanda consiste à accuser le FPR d'avoir commis un génocide des Hutu. Réagissant, le 13 janvier 2012 sur France Culture, au rapport d'expertise sur l'attentat du 6 avril 1994, Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée à l'époque des faits, évoque ainsi «le rapport des Nations unies qui a indiqué qu'il y a eu après le génocide, qu'on évalue en gros à 800 000 morts, ce qui est déjà atroce... environ 4 millions de morts dans l'Est du Congo, en RDC, sous la responsabilité principale de l'armée du Rwanda, ce rapport que Kagame a réussi à bloquer pendant deux ou trois ans, n'est paru que quand ils ont enlevé le mot de génocide...». Rembobinons : Kagame a bloqué un rapport des Nations-Unies qui montrait qu'un génocide avait été commis, sous la responsabilité principale de l'armée du Rwanda, dans l'Est de la RDC, et que ce génocide avait fait 4 millions de morts.

Hubert Védrine ne dit pas la vérité quand il cite le rapport du projet Mapping du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Droits de l'homme. Daté d'août 2010, ce rapport consacre deux sections à la question de savoir si un génocide des Hutu a été perpétré au Zaïre/RDC (§ 27-33 et § 500-522). Le paragraphe 31 du rapport répertorie les raisons de répondre par l'affirmative. Il mentionne entre autres «l'ampleur des crimes et le nombre important de victimes, probablement plusieurs dizaines de milliers [...] une majorité d'enfants, de femmes, de personnes âgées et de malades». Nous sommes très loin des quatre millions de morts annoncés par Hubert Védrine. Ce chiffre de quatre millions de morts ne provient pas du rapport du Projet Mapping. Celui-ci note seulement que «les dix années [1993-2003] ont été marquées par une série de crises politiques majeures, de guerres et de nombreux conflits ethniques et régionaux qui ont provoqué la mort de centaines de milliers, voire de millions, de personnes» (§ 15). Le rapport examine aussi les raisons de ne pas retenir l'accusation de génocide : l'intention de détruire le groupe hutu reste à établir. Les Hutu demeurés au Zaïre, après le retour au Rwanda de centaines de milliers des leurs, ont pu être pourchassés et massacrés parce qu'ils étaient assimilés aux génocidaires («Finalement, les faits qui démontrent que les troupes de l'AFDL/APR ont

épargné la vie, et ont même facilité le retour au Rwanda d'un grand nombre de réfugiés hutus plaident à l'encontre de l'établissement d'une intention claire de détruire le groupe», § 32). Compte-tenu des éléments contradictoires relevés, le rapport conclut à la nécessité d'une investigation plus approfondie : «Seule une pareille enquête suivie d'une décision judiciaire sera en mesure de déterminer si ces incidents constituent des crimes de génocide» (§ 522).

Une accusation récurrente depuis 1994

Cette accusation de génocide portée contre le FPR ne date pas des guerres du Congo. Elle est présente depuis 1994 dans les propos des responsables français compromis dans la politique menée au Rwanda. Elle s'exprime sous leur plume par l'usage d'un pluriel significatif. C'est Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, qui déclare dans une tribune publiée par *Libération* : «La France [...] exige que les responsables de ces génocides soient jugés» (16 juin 1994). En novembre de la même année, François Mitterrand parle des génocides rwandais dans la version écrite de son discours au sommet franco-africain de Biarritz. Dominique de Villepin, directeur de cabinet d'Alain Juppé en 1994, mentionne en septembre 2003 sur RFI «les terribles génocides qui ont frappé le Rwanda». En 2006, Bernard Debré, ministre de la Coopération du gouvernement Balladur, intitule un livre *La véritable histoire des génocides rwandais*. En 2012, c'est Hubert Védrine qui reprend la même antienne.

Cela ne doit rien au hasard. Toutes les personnalités citées ont été des artisans de la politique menée par la France au Rwanda. Une politique qui a abouti à la complicité dans un génocide. Il est donc essentiel de persuader les Français que le FPR de Paul Kagame est au moins aussi criminel que nos alliés les extrémistes hutu qui ont exterminé les Tutsi. Pierre Péan et Stephen Smith ont été les chevilles ouvrières de cette désinformation dans les médias, comme l'a montré, à propos de ce dernier, François-Xavier Verschave dans *Nérophobie* (2005).

Des chercheurs universitaires comme Claudine Vidal et André Guichaoua ont pour leur part apporté leur caution à un livre qui, tout en reconnaissant la réalité du génocide des Tutsi, prétend qu'un génocide des Hutu a été commis par le FPR (*Rwanda. L'histoire secrète*, par Abdul Joshua Ruzibiza). Mais tous n'ont fait que relayer la position des dirigeants français aux affaires à l'époque, exprimée par petites touches insistantes depuis 1994. Quand, en 1994, Alain Juppé et François Mitterrand avancent la thèse du

«double génocide», elle n'est à leurs yeux qu'une arme rhétorique, celle qu'utilisent également les extrémistes hutu, pour relativiser le génocide des Tutsi. A cette époque, les soldats du FPR ont bien tué des Hutu, mais ces crimes étaient motivés par la vengeance. Ce que personne n'avait prévu, c'est que le FPR commettrait au Zaïre/RDC entre 1996 et 2003, de très graves crimes, que les négationnistes cherchent par tous les moyens à transformer en un deuxième génocide.

Il n'y a pas eu de génocide des Hutu

Au Rwanda, en 1994-1995, le FPR visait les génocidaires ou ceux qu'il considérait comme tels. Il a pu également poursuivre un but politique, asseoir son pouvoir, comme l'écrivent les auteurs d'*Aucun témoin ne doit survivre* : en mettant fin au génocide, «Le FPR tua des milliers de gens, aussi bien des non-combattants que des troupes gouvernementales et des miliciens. En cherchant à établir leur [sic] contrôle sur la population locale, ils [sic] tuèrent aussi des civils par des exécutions sommaires et des massacres. Il semble qu'ils aient tué des dizaines de milliers de gens durant les quatre mois de combat, entre avril et juillet» (Human Rights Watch/FIDH, Karthala, 1999, p. 805).

A qui s'ajoutent les dizaines de milliers de Hutu tués au Zaïre/RDC. Malgré l'ampleur des tueries, il ne s'agit cependant pas d'un génocide car le FPR n'a jamais eu l'intention d'exterminer les Hutu en tant que groupe. Si cela avait son projet, pourquoi avoir accueilli ceux qui revenaient du Zaïre après le démantèlement des camps de réfugiés ? Des camps sous la coupe de génocidaires réarmés par la France, qui faisaient peser une menace sur le Rwanda sans que la communauté internationale ne se donne les moyens de séparer les assassins des autres réfugiés. La thèse du «double génocide» ne vise qu'à un équilibre dans l'horreur dont l'objectif est de blanchir la politique française au Rwanda. Elle est le complément de l'affirmation selon laquelle les responsables français auraient tenté de concilier les factions en présence en soutenant activement le processus de démocratisation du Rwanda et les négociations de paix d'Arusha. Malheureusement, la politique menée par nos dirigeants fut en réalité beaucoup moins glorieuse. Bien loin d'une politique d'apaisement, les autorités françaises se sont engagées dans un soutien sans failles aux génocidaires, avant, pendant et après 1994. *Billets d'Afrique* aura l'occasion d'y revenir dans son numéro d'avril.

Groupe Rwanda

Quelle justice en France pour les présumés génocidaires rwandais ?

C'est lors de l'audience du 11 janvier de la Cour d'appel de Paris que l'on apprenait que le dossier d'extradition de Hyacinthe Rafiki Nsengiyumva, ancien ministre des Transports dans le gouvernement génocidaire rwandais en 1994 avait été égaré en novembre dernier ! Résultat : pas de dossier, plus d'affaire.

Visé par un mandat d'arrêt émis par la justice rwandaise en 2008 pour sa participation présumée au génocide de 1994, M. Nsengiyumva avait été arrêté le 9 août à Créteil, puis incarcéré à Paris, avant d'en être libéré fin septembre. Par ailleurs, membre fondateur des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dont les crimes contre l'humanité perpétrés au Congo sont régulièrement dénoncés, M.Nsengiyumva était depuis sous contrôle judiciaire. Qu'à cela ne tienne donc, l'audience de la chambre d'instruction était reportée au 22 février. D'ici là, disaient les magistrats, ou bien le dossier serait retrouvé, ou bien il serait reconstitué. Or la chancellerie n'a transmis au parquet général que des copies simples, non certifiées conformes, donc sans valeur juridique. Le 22 février, la situation n'avait donc pas évolué et force fut de constater que, sans dossier, il ne pouvait y avoir d'affaire. En renvoyant la décision au 29 février, la présidente de la Chambre, Edith Boizette, ne disait pas autre chose en rassurant monsieur Nsengiyumva et son

avocat sur l'issue de la procédure : « Vous connaissez la jurisprudence de cette Cour ! Nous en tirerons toutes les conséquences. » Autrement dit, l'extradition vers le Rwanda sera refusée et le contrôle judiciaire qui y est rattaché sera automatiquement levé ! Ce qui fut effectivement le cas le 29 février. Gourmande, la défense de M.Nsengiyumva regrettait que « la cour n'a pas rendu un avis défavorable à l'extradition ». Et se souvenant opportunément du contenu du dossier d'extradition égaré, elle déplorait même que « le Rwanda va pouvoir relancer une procédure d'extradition comme si la première n'avait pas existé, or nous avons bien eu un dossier entre les mains qui avait des irrégularités manifestes ».

Nsengiyumva : « je suis soulagé »

Le plus choquant lors de cette audience, comme dans les autres affaires d'extradition, c'est la complaisance avec laquelle les magistrats et l'avocat général semblent se comporter à l'égard des présumés génocidaires rwandais. Rien à voir avec les propos toujours très durs, voire cinglants quand il s'agit d'étudier des demandes d'extradition en provenance des pays européens. Ces roumains, polonais ou basques ne sont pourtant pas accusés de crimes contre l'humanité !

Pas de réaction non plus des magistrats lorsque M^e Courcelle-Debrousse, l'avocat de Nsengiyumva, traite, en pleine audience, Alain Gauthier, le président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) d'« *auxiliaire du gouvernement rwandais* », lui reprochant la plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de son client ! Deux poids deux mesures donc qu'il est difficile d'accepter pour les victimes du génocide et les associations qui les soutiennent.

Les responsables politiques français répètent depuis longtemps que les présumés génocidaires rwandais qui seront trouvés sur le sol français devront être poursuivis en justice. Or, que voyons-nous depuis dix-huit ans ? Une indigence de la justice française qui, par manque de moyens, ne parvient pas à faire son travail. Les juges



d'instruction en charge des dossiers se sont plaints eux-mêmes, à plusieurs reprises, de ne pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Une certaine hypocrisie des politiques qui, officiellement, affichent leur détermination à poursuivre des personnes soupçonnées des crimes les plus effroyables et qui, en réalité, ne manifestent aucun entrain pour que fonctionne la justice. Un pôle d'enquêteurs pour crimes contre l'humanité a bien été mis en place mais nous pouvons craindre que les moyens mis à sa disposition ne soient toujours pas suffisants pour traiter des affaires d'une telle ampleur.

Si on veut croire encore en la capacité de la justice française à juger les présumés génocidaires rwandais présents sur le sol français, celle-ci a encore des efforts à faire pour démontrer son impartialité. Cette justice a été et est rendue au Rwanda. Cette justice a été rendue au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), même si certaines décisions ont été scandaleusement favorables à plusieurs présumés génocidaires.

Des pays comme par exemple la Belgique ont eu le courage d'organiser des procès qui ont condamné des ressortissants rwandais pour crimes contre l'humanité. Pourquoi la France, qui se targue d'être le pays des Droits de l'homme, n'aurait-elle pas une justice à la hauteur de ses idéaux ?

En attendant que ces procès soient organisés, la France est encore le refuge favori des présumés génocidaires rwandais.

Alain Gauthier, président du CPCR

INTERPOL
CONNECTING POLICE FOR A SAFER WORLD

HOME ABOUT INTERPOL NEWS AND MEDIA MEMBER COUNTRIES INTERPOL EXPERTISE CRIME AREA

Back to Search Results

NSENGIYUMVA RAFIKI, HYACINTHE

LEGAL STATUS

Present family name : NSENGIYUMVA RAFIKI
Surname : HYACINTHE
Sex : Male
Place of birth : GISENYI, Rwanda
Language spoken : Kinyarwanda, French
Nationality : Rwanda

OFFENCES

Categories of Offences : Genocide, Genocide, Genocide, Crimes against humanity , Organized crime/transnational crime, Crimes involving the use of weapons/explosives , Genocide, Genocide, Genocide, Crimes against humanity , Organized crime/transnational crime
Wanted by : Rwanda, KIGALI

L'hagiographe outragé

Nous avons reçu de M. Jean Guion la réponse suivante après l'écho que nous avons donné dans le n° 210 de *Billets* à son hagiographie de Blaise Compaoré, préfacée par Stéphane Hessel :

Quel dommage que vous mélangiez tout...Il est vrai qu'avec des amalgames on peut tout démontrer, tout salir, tout détruire...voire autodétruire !

C'est un peu ce qui arrive à votre idéal, que je respecte même si cela peut vous surprendre ! En effet à force de caricatures (y compris la mienne) vous êtes de moins en moins crédibles. Vous insultez, mentez, détournez, sans même donner à vos (relatives) victimes le droit de répondre en direct sur votre site.

Enfin on verra ce que vous ferez de ce message ! Tout comme l'Afrique, et même le Burkina Faso, ne se résume pas à Sankara, l'amitié qui me lie à Stéphane Hessel ne se résume pas à l'honneur qu'il m'a fait de signer la préface de mon livre, déjà ancien, sur Blaise Compaoré, ni à celui de me citer dans son livre « Danse avec le siècle » comme étant un de ceux qui lui ont fait découvrir le Continent !

Stéphane Hessel, cela semble vous avoir échappé est aussi le président d'honneur (après Pierre Messmer) de l'Alliance francophone que je préside et qui défend les valeurs de la Francophonie. Alliance francophone qui se bat depuis des années, entre autres actions culturelles et humanitaires, pour l'instauration d'un « Visa Francophone » qui permettrait la libre circulation des francophones dans ce qu'on appelle, souvent abusivement, leur espace !

Quand vous condamnez l'affairisme et la corruption, qui ne sont pas que « France-africain », je ne peux que partager vos analyses à condition, bien entendu, qu'elles soient objectives et non « préconçues » !

Et puis pourquoi focaliser votre énergie sur les conséquences de ce que vous appelez (à mon sens à tort) Françafrique ? Pourquoi négliger la « Chinafrique », « l'Americafrique » dont vous dénoncez si peu les ravages ? Vos actions prennent trop souvent la forme de « lobby » anti-français...Et, même si parfois je partage vos analyses et suis prêt à condamner des individus de tous bords et sans scrupules qui nuisent à l'Afrique, je ne peux en aucun cas cautionner la globalité

de votre démarche anti-française. Mais, Dieu merci, vous ne me le demandez pas !

Jean R. Guion

Nous laissons à M. Jean Guion la responsabilité de ses amabilités à notre égard, qui ne sont étayées d'aucun fait précis. Apportons seulement quelques précisions à des affirmations trop vagues. Nous sommes allés voir sur le site de l'Alliance francophone ce qu'il en était du « combat » « pour l'instauration d'un « visa francophone » qui permettrait la libre circulation des francophones dans [...] leur espace ». Nous avons trouvé que « Les personnes susceptibles d'obtenir ce document pourraient appartenir aux catégories suivantes : Chercheurs d'institutions publiques et privées ; étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur aux 2^e et 3^e cycles ; sportifs pour des compétitions et entraînements ; artistes et créateurs ayant des raisons professionnelles (travail, enseignement...) ; hommes politiques ; syndicalistes ; chefs d'entreprise ; journalistes ; cas exceptionnels comme décès d'un membre de la proche famille. »

C'est exactement la position officielle de l'État français dans sa politique d'octroi des visas. L'alliance francophone ajoute, avec un paternalisme explicite : « Ce document serait assorti d'un certain nombre d'obligations de résultats et de restitutions des connaissances au pays d'origine. ». Ah mais, faut pas croire qu'on peut se balader comme ça librement.

Quant à la « Chinafrique », nous la traiterons comme la Françafrique le jour où des hélicoptères chinois tireront sur une présidence africaine, tueront un chef d'État africain, lorsque des conseillers chinois peupleront les entourages des dictateurs africains, lorsque la monnaie africaine sera le Yen africain, déposé au Trésor chinois.

Ce n'est pas encore d'actualité. Nous laissons donc cette rengaine à ceux, comme M. Guion, qui aiment écrire des contes pour endormir les enfants, où tout est enchanté, comme dans le Burkina où le train de vie de Compaoré est « celui d'un ascète » – avec piscine quand même – où l'on ne trouve pas trace de népotisme – l'assassinat de Norbert Zongo, qui avait dénoncé les agissements du frère de Compaoré, n'étant que le résultat d'un complot du loup chinois.

Odile Tobner

« Blaise Compaoré

lui-même ancien putschiste et parrain politique de Charles Taylor n'est pas le mieux placé pour prêcher les vertus de la démocratie et du pouvoir civil. »

Louise Harbour, ancienne haut-commissaire aux droits de la personne pour les Nations unies, *New York Times*, 26 novembre 2009.

Racket à l'ambassade

Relevé dans la lettre du Continent (n°630) : selon le député UMP de l'Oise François-Michel Gonnot, « la société chargée d'assurer la sécurité de l'ambassade de France à Brazzaville, qui est payée sur les fonds de la chancellerie, laisserait les Congolais accéder à l'ambassade moyennant le versement de 1 000 à 2 000 F CFA. En cas de refus, les personnes sont systématiquement refoulées.

Et le parlementaire de s'interroger : « Le personnel de l'ambassade ignorait-il ces pratiques qui ne datent pas d'hier ? ». Un petit racket qui s'ajoute au grand racket des visas payants.

Les charognards

D'après le quotidien britannique *The Guardian* (6 février 2012), le Suisse Glencore, numéro un mondial du négoce de matières premières, a facturé 80 millions de dollars de matières premières agricoles au Programme alimentaire mondial (PAM) depuis mai 2011 pour répondre à la crise alimentaire à Djibouti, au Kenya et au Soudan notamment. Dans cette opération, Glencore a acheté les produits agricoles en grande quantité auprès des fermiers et les a revendus à l'agence onusienne avec un profit record. Le PAM est sensé s'approvisionner directement auprès des fermiers. Pas de petits profits...

Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs
bda@survie.org

GABON

Ali Bongo : un gangster protégé !

Le pouvoir gabonais particulièrement répressif et dictatorial mériterait une attention toute particulière dans l'actualité internationale. Mais, il conserve toujours un rôle stratégique dans la FrancAfrique.

En décembre 2011, Ali Bongo organisait une nouvelle mascarade électorale. Des législatives surtout destinées à installer durablement son régime deux ans après s'être installé à la place de son père Omar. L'opposition réelle avait donc choisi de ne pas participer à ce scrutin législatif et, le boycott a été soutenu par la société civile engagée contre la dictature emmenée par le Mouvement « Ça suffit comme ça » ! Résultat : une Assemblée nationale monocole représentative d'une minorité politique de 5% du corps électoral. Ali Bongo a donc plus que jamais la mainmise sur des institutions aux ordres et plus personne ne se fait d'illusion sur la véritable nature de

la « démocratie gabonaise ». Ainsi, Ali Bongo a profité des dernières élections législatives pour renouveler son gouvernement. Il a opté pour un nouveau Premier ministre qui incarnerait le changement : Raymond Ndong Sima. Ce théâtre relève de la distraction politicienne. Le changement d'acteurs politiques ne règle en rien le problème du Gabon essentiellement lié à la confiscation du pouvoir par une famille qui a mis sur pied, depuis cinquante ans, le pillage organisé du pays. Pour tenir et garantir le système, le régime gabonais a donc aussi besoin de soutiens extérieurs et notamment en France.

La faute politique de Fabius

Si Nicolas Sarkozy a bien accepté de recevoir son homologue congolais, Sassou N'Gusso, Ali Bongo a dû lui se contenter de la visite de Laurent Fabius, potentiel futur ministre des Affaires étrangères d'une présidence Hollande. L'ancien Premier ministre socialiste s'est rendu naïvement au Gabon, pour une conférence d'HEC, alors qu'il est devenu hautement suspect de fréquenter le pouvoir gabonais à quelques mois des élections françaises. Il faut dire que l'affaire des mallettes

114

C'est le nombre de sièges attribués au Parti démocratique gabonais (PDG au pouvoir) sur les 120 que compte l'Assemblée nationale à l'issue des "élections" législatives du 17 décembre.

Vous avez dit parti unique ?

est dans toutes les têtes. En tous les cas, la visite de Fabius a été perçue par les Gabonais comme la traditionnelle caution française au potentat, même s'il s'agissait d'une initiative personnelle, selon certains socialistes. Il faut dire que les déclarations de Fabius ne sont pas passées inaperçues. En affirmant que les relations entre la France et le Gabon étaient « excellentes » et souhaiter « qu'elles se développent dans le futur », au moment où la Cour constitutionnelle, menée par la belle-mère d'Ali Bongo, venait de « valider » le résultat des législatives, Fabius a découvert, à ses dépens, qu'il ne fait plus bon de s'afficher avec Bongo.

A quoi a servi l'argent du foot ?

Ali Bongo a aussi tenté de profiter de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) organisée conjointement par le Gabon et la Guinée-Equatoriale pour faire oublier les élections truquées du 17 décembre. Le 12 février, à Paris, devant un parterre d'invités qui assistait à la finale, l'ancien ministre de l'Économie du Gabon, a annoncé une réforme de la fiscalité à l'avantage exclusif des investisseurs, une réforme du code du travail gabonais, et a parlé des garanties pour les investisseurs français pour rapatrier ses capitaux. Il imite ainsi Sassou N'Gusso, venu lui-même à Paris pour rencontrer les entreprises françaises. Depuis la fin de la CAN, les Gabonais s'interrogent sur le bilan de l'enveloppe de l'évènement, estimée à 400 milliards de francs CFA, soit 610 millions d'euros. Un premier



Nicolas Sarkozy et Bernard Kouchner accueillant Ali Bongo

scandale a éclaté autour de l'achat de vingt bus jamais arrivés au Gabon pour une valeur de 3,6 milliards de francs CFA. Par ailleurs, certaines infrastructures réalisées pour la circonstance appartiennent déjà à certains dignitaires du régime, sachant que le principal stade réalisé est un don du gouvernement chinois. Quels sont les comptes exacts de la CAN ? Voilà une affaire qui pourrait intéresser la justice française puisque les principaux détournements réalisés laissent souvent des traces sur le sol français, à l'instar des révélations du *Parisien* (n°20985) dans son article intitulé « *détournement de fonds des présidents africains au train de vie scandaleux* », mettant en relief les scandales financiers du couple Ali Bongo.

Bongo est bien un dictateur

La justice française vient également de rejeter la plainte d'Ali Bongo contre le porte-parole d'Eva Joly, Yannick Jadot, qui l'avait traité de dictateur dans les colonnes de *Libération*. Comme pour la plainte d'un autre président visé par la plainte sur les « biens mal acquis » (BMA), le président de Guinée Equatoriale, Obiang, contre le CCFD, la justice exprime une nouvelle fois son refus d'être instrumentalisée par des dictateurs. L'affaire des « biens mal acquis » rebondit d'ailleurs en ce début d'année avec la perquisition de l'hôtel particulier du fils Teodorin. Une affaire n'en finit pas de secouer le petit monde de la Françafrique et d'inquiéter les présidents kleptocrates au grand dam de la diplomatie française. Cette actualité concerne particulièrement le Gabon à quelques mois des élections en France. L'excellent livre de Xavier Harel et Thomas Hoffnung, « *Le scandale des biens mal acquis* » sorti en décembre 2011 cite (p 202) l'ancien directeur adjoint de cabinet du président Ali Bongo, Mike Juktane : « *Ce que dit Robert Bourgi au JDD est vrai, mais incomplet : Omar Bongo a contribué au financement de la campagne présidentielle de 2007 du candidat Nicolas Sarkozy.* » Démenti immédiat de la présidence gabonaise mais il n'empêche que le révérend évêque pentecôtiste subit des représailles politique et judiciaire pour avoir reconnu la réalité des malles d'argent. « *Ça Suffit Comme ça!* » a dénoncé ces attaques, dans un communiqué du 22 février, « *une imposture, une manipulation éhontée et par-dessus tout à une transgression inacceptable des normes de droits aux*

fins de règlements de compte contre les adversaires politiques. »

Aujourd'hui, la société civile gabonaise s'interroge sur la focalisation des médias sur la Guinée-Equatoriale. Le mouvement « *Ca suffit comme ça* » constate en effet qu'il y a eu une forte mobilisation sur les différents procès du président de la Guinée Equatoriale, ou le rejet de ses offres de don à l'Unesco. La société civile gabonaise qui a multiplié des actions pour dénoncer la dictature gabonaise en lien avec les questions des BMA et des détournements de l'argent du pétrole, a été très peu entendue. Pourtant, les multiples scandales tant sur le plan de la démocratie, du respect des Droits de l'homme que dans les détournements massifs qui entachent le régime Bongo mériteraient aussi toute l'attention des médias. Y aurait-il plus de mansuétude pour des dictatures « amies de la France » comme au Congo-Brazzaville et au Gabon ?

La situation politique du Gabon suscite beaucoup d'inquiétudes et ne cesse de se dégrader depuis la succession dynastique d'Ali Bongo. Quel crédit à donner à un gouvernement que 90% des Gabonais ne reconnaît pas ? Le silence tant des politiques que des acteurs de la société civile internationale, notamment de défense des droits humains en devient donc assourdissant. Faudra-t-il attendre une effusion de sang considérable pour que l'on prête attention à ce petit peuple ?

La voix de son maître français

En attendant la libération, le Gabon reste toujours aux mains de la Françafrique. En sus de ses fonctions de tiroir-caisse, elle donne toute sa dimension dans la guerre diplomatique qui l'oppose en ce moment avec l'Afrique du Sud. Car la bataille a été féroce pour contrer la réélection du gabonais Jean Ping à la présidence de la Commission de l'Union africaine. L'Afrique du Sud qui entend jouer sa partition de puissance régionale a très peu goûté l'instrumentalisation de l'Onu par la France dans les interventions en



Ali Bongo. La situation politique du Gabon ne cesse de se dégrader depuis son accession au pouvoir.

Côte d'Ivoire et en Libye. Le dossier malgache est aussi source de conflits, la France protégeant toujours le putschiste Andry Rajoelina. L'Afrique du Sud avait donc pour objectif d'imposer son candidat Kosazana Dlamini-Zuma, ancienne ministre et ex-épouse du président sud-africain. Ce qu'elle n'a pas réussi à faire à l'issue du vote du dix-huitième sommet de l'organisation qui s'est tenu les 29 et 30 janvier à Addis-Abeba. L'élection a dû être reportée faute de vainqueur des deux côtés. La France dont le journal sud-africain *Daily News* évoquait « *les interférences [qui] ont coûté le poste à Ping* » a encore montré l'étendue de son influence jouant de la concurrence politique entre l'Afrique du Sud et l'autre géant africain, le Nigéria d'une part et de la fidélité sans faille des présidents dictateurs amis. Bongo, comme les autres servent aussi à cela. Au final, l'intérêt des gabonais important peu.

**Bruno Ondo, Ça suffit comme ça !
Régis Marzin**

**Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs
bda@survie.org**

Tunis Connection

Le who's who des relations franco-tunisiennes sous le règne de Ben Ali.

« **D**'un coup, la mer s'est retirée. Vendredi 14 janvier 2011, le président tunisien Zine el Abidine Ben Ali s'enfuit pour l'Arabie Saoudite. [...] À Paris, la France officielle est pétrifiée. Elle n'avait cessé de soutenir Ben Ali. »

Fruit d'une enquête menée au cours de l'année 2011, *Tunis Connection* livre un panorama, qui vise l'exhaustivité, des relations entre les élites françaises et tunisiennes. Car au-delà d'un soutien diplomatique d'un pays à un allié, cette proximité s'est caractérisée par des liens personnels forts de part et d'autre de la Méditerranée.

Les auteurs, Lenaïg Bredoux et Mathieu Magnaudet, journalistes à Mediapart, ont mené plus de 110 entretiens avec les personnes qui ont tissé cette relation. Lorsqu'il s'agit d'évoquer rétrospectivement leur positionnement vis-à-vis de Ben Ali, nombreuses sont les personnalités politiques, à l'UMP ou au PS, qui préfèrent invoquer un « *aveuglement collectif* » qui offre la confortable possibilité de noyer leur complicité individuelle avec cette

dictature. Les entretiens revèlent pourtant toujours une certaine réticence à admettre la réalité du régime de Ben Ali : pour Henri Guaino, l'erreur n'a été que d'avoir « *sous-estimé l'usure du régime* », qui « *de loin, [...] paraissait solide* », pour Jean-Pierre Raffarin, « *la France n'a pas anticipé ce qui allait se passer. Elle a surestimé la force du régime et sa stabilité.* », pour Hervé de Charette, aujourd'hui président de la Chambre de commerce franco-arabe, « *il aurait fallu instaurer une relation plus distante, plus respectueuse de nos intérêts à long terme* ». En lieu d'erreur, ceux qui parlent de la faute de la France, celle d'avoir soutenu la dictature de Ben Ali, sont rares.

Les raisons de ce soutien sont à chercher, d'une part dans la sempiternelle doctrine de stabilité, privilégiant un régime autoritaire qui contient par la force l'islamisme. D'autre part, *Tunis Connection* décrit les intérêts d'affaires de nombreux groupes français (Monoprix, Société générale, Orange, Renault, Havas, etc.) avec le clan Ben Ali, ou, par exemple, le recyclage de certains personnels – jusqu'au plus niveau – de l'ambassade de France à Tunis dans le secteur privé : des raisons bien plus matérielles au soutien français. Les auteurs ont aussi pu consulter certaines des archives du 36, rue Botzaris, l'ancien siège du RCD



à Paris, où étaient scrupuleusement notés tous les petits cadeaux du régime à la sphère politique française.

Souhaitons que ce travail inspire la profession, pour que le même genre d'enquête soit menée sur les liens de différentes personnalités et entreprises françaises avec des régimes tout aussi autoritaires mais toujours en place dans d'autres pays. Du Tchad au Congo-Brazzaville en passant par le Cameroun, le Togo ou le Burkina Faso, il n'y a que l'embarras du choix.

Mathieu Lopès

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, R.Do, A.Gauthier, A.Gaye, B.Ondo, R.Marzin.

Abonnements : David Dousseau
Association Survie
107, Bd de Magenta
F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : mars 2012-ISSN 2115-

6336 Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros

(Étranger: 30 euros) €personne à faible revenu: 20 euros€